



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

Canada

# SIGNES CONVENTIONNELLS ABRÉVIATIONS TERMES

**Mars 2004**



**CARTE 1**

Publiée par le Service hydrographique du Canada

PUBLIÉE PAR LE SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA  
© Ministre des Pêches et des Océans Canada 2004

Le Service hydrographique du Canada tient à souligner le fait qu'il a utilisé certains éléments de reproduction de INT 1 de la Série de cartes internationales et remercie par la présente l'Agence fédérale maritime et hydrographique de l'Allemagne

**SHC Carte no. 1: Signes conventionnels, Abréviations, Termes**  
**TABLE DES MATIÈRES**

Introduction - 8  
Disposition schématique - 11

**GÉNÉRAL**

**A. Numéro de la carte, Titre, Indications marginales.....12**

**B. Positions, Distances, Directions, Compas....14**

Positions géographiques - 14  
Points de repères - 14  
Points fixes symbolisés (Exemples) - 15  
Unités - 15  
Compas magnétique - 16  
  Rose de compas - 17  
  Lignes isogones - 18  
  Anomalie magnétique locale- 18  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 19  
  Rose vraie - 20

**TOPOGRAPHIE**

**C. Entités naturelles.....21**

Contour de la côte - 21  
Relief - 22  
Entités marines - 23  
Végétation - 24  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 25

**D. Entités artificielles.....26**

Agglomérations, Bâtiments - 26  
Routes, Voies ferrées, Aéroports - 26  
Autre entités artificielles - 27  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 29

**E. Amers.....30**

Général - 30  
Amers - 30  
  Religieux - 30  
  Tours - 31  
  Structures - 33  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 34

**SHC Carte no. 1: Signes conventionnels, Abréviations, Termes**  
**TABLE DES MATIÈRES**

**F. Ports.....35**

Constructions hydrauliques en général - 35  
Installations portuaires - 36  
Canaux, barrages - 38  
Installations pour le transbordement - 39  
Édifices publiques - 39  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 40

**G. Termes topographiques.....41**

Côte - 41  
Entités inérieures naturelles - 41  
Agglomérations - 42  
Édifices - 42  
Circulation routière, ferroviaire et aérienne - 43  
Ports - 44  
Installations portuaires - 45  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 45

**HYDROGRAPHIE**

**H. Marées, Courants.....46**

Termes applicables aux niveaux de marée - 46  
Niveaux d'eau et données cartographiées - 47  
Tables de marée - 48  
Courants de marée - 51  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 52

**I. Profondeurs.....53**

Général - 53  
Sondes - 53  
Profondeurs dans les chenaux et les zones - 54  
Courbes de niveau (Isobathes) - 55  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 56

**J. Nature de fond marin.....57**

Genres de fond marin - 57  
Genres de fond marin, zones asséchantes - 58  
Termes qualificatifs - 58  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 59

**SHC Carte no. 1: Signes conventionnels, Abréviations, Termes**  
**TABLE DES MATIÈRES**

**K. Roches, Épaves, Obstructions.....61**

Général - 61  
Roches - 61  
Épaves - 63  
Obstructions - 65  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 66

**L. Installations au large.....67**

Général - 67  
Plates-formes et amarrages - 67  
Installations sous-marines - 68  
Câbles sous-marins - 68  
Conduites sous-marines - 68  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 68

**M. Voies, Routes.....70**

Voies - 70  
Organisation du trafic - 71  
Exemples d'organisation du trafic - 72  
Système de surveillance radar - 74  
Points d'appel radio - 74  
Traversiers (Bacs) - 75  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 75

**N. Zones, Limites.....76**

Général - 76  
Mouillages, Zones de mouillage - 76  
Zones de restrictions - 78  
Zones d'exercices militaires - 79  
Frontières internationales et limites nationales - 80  
Limites diverses - 81  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 82

**O. Termes hydrographiques.....83**

Termes hydrographiques - 83  
Autres termes - 85  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 85

**SHC Carte no. 1: Signes conventionnels, Abréviations, Termes**  
**TABLE DES MATIÈRES**

**AIDES ET SERVICES**

**P. Feux.....86**

Structures portant les feux, Feux flottants principaux - 86  
Caractères des feux - 87  
Couleurs des feux - 89  
Période - 89  
Altitude - 90  
Portée - 90  
Disposition - 90  
Exemple de légende complète d'un feu - 90  
Feux indiquant des chenaux  
- Feux d'alignement et feux alignés - 91  
- Feux directionnels - 92  
- Feux à secteurs - 93  
Feux avec périodes de fonctionnement limitées - 95  
Feux spéciaux - 96  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 96

**Q. Bouées, Balises.....97**

Bouées et balises - 97  
Couleurs des bouées et des voyants des balises - 97  
Marques lumineuses - 97  
Voyants et réflecteurs radar - 98  
Formes des bouées - 98  
Feux flottants secondaires - 99  
Bouées d'amarrage - 99  
Bouées spéciales - 100  
Bouées saisonnières - 101  
Balises - 101  
Petites marques non permanentes généralement dans des zones découvrantes (marque latérale d'un chenal secondaire) - 101  
Petites marques généralement à terre - 102  
Tours - 102  
Balises à but particulier - 103  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 104  
Système de balisage maritime de l'AIMS - 106

**R. Signaux de Brume.....109**

Général - 109  
Genres de signaux de brume avec abréviations - 109  
Exemples de signaux de brume - 110

**SHC Carte no. 1: Signes conventionnels, Abréviations, Termes  
TABLE DES MATIÈRES**

**S. Radar, Radio, Système de Positionnement Électroniques.....111**

Radar - 111  
Radio - 112  
Système de Positionnement Électroniques  
- Decca - 113  
- Loran-C - 114  
- Oméga - 115  
Système de navigation au satellite - 115  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 115

**T. Services.....116**

Pilotage - 116  
Garde-côtes, Sauvetage - 117  
Stations de signaux - 118

**U. Embarcations.....120**

Commodités pour embarcations - 120  
Signes conventionnels nationaux supplémentaires - 121  
Aides à la navigation - 122

**V. Index des abréviations.....123**

**W. Abréviations internationales.....136**

**X. Liste descriptive.....139**

## INTRODUCTION

La CARTE NO. 1 comprend les signes conventionnels, abréviations et termes utilisés sur les cartes de navigation publiées par le Service hydrographique du Canada (SHC) et est basée sur les *Spécifications cartographiques de l'Organisation Hydrographique Internationale* (OHI).

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE L'OHI. L'OHI a publié une Liste-type des signes conventionnels, abréviations et termes (INT 1) dont le Canada accepte. Elle assigne une lettre à chaque grande catégorie de particularités cartographiques et un numéro à chaque signe conventionnel ou abréviation dans chacune des catégories.

LES LONGITUDES se rapportent au méridien de Greenwich.

LES RELÈVEMENTS sur les cartes se réfèrent au compas vraie et vont de 000° à 359° dans le sens des aiguilles de la montre.

ZÉRO DES CARTES est le plan de référence des sondes et est indiqué dans le titre de la carte. Des renseignements supplémentaires peuvent être donnés dans un tableau, une note ou un graphique. Le zéro des cartes est le niveau de basses eaux par rapport auquel sont rapportées les profondeurs des accidents toujours immergés et l'altitude de ceux qui sont périodiquement submergés. Le niveau de basses eaux peut parfois être inférieur au zéro des cartes, mais cela ne se produit que dans certaines conditions astronomiques. Lorsque l'amplitude de la marée est petite, des perturbations météorologiques peuvent faire tomber même des marées moyennes au-dessous du zéro des cartes.

Dans les eaux à marées, le SHC utilise soit le niveau de basses mers inférieures, grande marée ou de la marée normale la plus basse comme plan de référence pour le zéro des cartes. Dans les eaux sans marée, on adopte un niveau de basses eaux.

PROFONDEURS. Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte. Sur les cartes métriques, l'inscription MÉTRIQUE/METRIC apparaît dans la marge de la carte en gros caractères magenta. Les profondeurs sont exprimées de façons suivantes sur les cartes canadiennes:

- a. en mètres et décimètres pour les profondeurs inférieures à 21 mètres et en mètres seulement pour les profondeurs supérieures à 21 mètres.
- b. en mètres et décimètres pour les profondeurs inférieures à 30 mètres et en mètres seulement pour les profondeurs supérieures à 30 mètres.
- c. en brasses et pieds pour les profondeurs inférieures à 11 brasses et en brasses seulement pour les profondeurs supérieures à 11 brasses.
- d. en brasses et fractions de brasses sur quelques cartes anciennes.
- e. en pieds.

Sur certaines cartes destinées aux navires à grand tirant d'eau et lorsque les données sont suffisamment précises, les profondeurs entre 21 mètres (11 brasses) et 31 mètres (16 brasses) peuvent être exprimées en mètres et en décimètres (brasses et pieds). La position géographique d'une sonde est le centre de la cote de la profondeur.

SONDES DÉCOUVRANTES. Les chiffres soulignés sur les zones asséchantes ou entre parenthèses contre les entités découvrantes sont des altitudes au-dessus du zéro des cartes. Lorsqu'ils ne peuvent être placés à leur position exacte, ils sont indiqués à proximité et entre parenthèses.

ALTITUDES ET HAUTEURS LIBRES. Sur les cartes des eaux à marée, l'altitudes des feux, des îles, etc., et la hauteurs libres de structures comme les ponts et les lignes à haute tension est ordinairement donnée par rapport à la pleine mer supérieure, grande marée. Sur les cartes des eaux sans marée, elle est donnée par rapport au zéro des cartes. Le niveau par rapport auquel sont mesurées les altitudes et les hauteurs libres est toujours indiqués dans le titre de la carte. Lorsque l'altitude ne peut être inscrite sur l'entité, elle est indiquée à proximité et entre parenthèses. Sur les cartes métriques, la hauteur libre est exprimée en mètres et décimètres jusqu'à 10.0 mètres et sur les cartes non métriques, est exprimée en pieds.

**SYSTÈME DE RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE.** Le nom et la date du système de référence géodésique utilisé pour une carte sont indiqués dans le titre avec, s'il y a lieu, une indication des corrections à appliquer aux positions géographiques pour les convertir au système de référence international ou au système régional internationalement reconnu.

**ÉCHELLES.** L'échelle numérique est le rapport, exprimé avec un numérateur de 1 (p. ex. 1:200 000), entre une mesure sur une carte et la distance correspondante en réalité sur la surface de la terre.

**LE MILLE MARIN INTERNATIONAL** équivaut à 1852 mètres (6076.1 pieds). Pour plus de commodités, le "sea mile" est employé pour exprimer les distances. Le "sea mile" est la longueur d'une minute d'arc, mesurée le long d'un méridien, à la latitude d'une position donnée.

**COULEURS.** La couleur de la symbologie telle que présentée sur les cartes canadiennes n'est pas toujours en accord avec celle indiquée dans ce livret. Les styles de lettrage et l'emploi de majuscules varient considérablement sur les cartes publiées par le SHC et quoique la présentation peut différer dans cette publication, ces différences ne suggèrent aucun changement dans le sens projeté.

**LORAN-C.** Les cartes qui comprennent une surimpression d'un réseau sont identifiées par les préfixes L(C), L/C ou LC situés près du numéro de la carte.

**RÉFÉRENCE AUX CARTES.** Les cartes à plus grande échelle, indiquées sous forme de limites ou de références, doivent normalement être utilisées car elles renferment des renseignements supplémentaires essentiels à la navigation.

**COPYRIGHT.** Les cartes du Service hydrographique du Canada sont déposées et ne peuvent être reproduites en tout ou en partie sans la permission écrite du Directeur général.

**ÉDITIONS.** Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication des cartes canadiennes.

**CARTE NOUVELLE.** La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte canadienne existante.

**NOUVELLE ÉDITION.** Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs et annulant par conséquent les éditions en service.

**RÉIMPRESSION.** Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources, mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

On peut obtenir des renseignements concernant les cartes marines canadiennes, les instructions nautiques, les tables de marées et autres publications du gouvernement à l'intention des navigateurs, en s'adressant au Directeur général, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6.

L'édition canadienne des "Avis aux navigateurs" publiée bimensuellement, contient des renseignements importants pour la navigation, y compris les modifications aux cartes marines canadiennes, aux instructions nautiques, aux livres des feux et aux livres des aides radio. On peut obtenir ces "Avis" gratuitement sur demande en s'adressant au Directeur général des Services à la navigation maritime Garde côtière canadienne, ministère des Transports, Ottawa (Ontario) K1A 0N7.

**Dernière mise à jour: 2001-10-19**